L'ECHO DU LAC

Petites et grandes nouvelles de Tauriac
Juillet 2024

LE MOT DU LAC

Chères Tauriacoises et chers Tauriacois,

L'été montre enfin son nez après un printemps pluvieux et froid.

Les festivités ont débuté. Il était temps car le moral n'était pas au beau fixe pour la majorité des personnes.

Nous avons commencé par le vide grenier au sein du village le dimanche 16 juin. C'est toujours un plaisir de voir les chineurs trouver l'objet de leur enfance ou l'objet tout court.

Le Vendredi 21 Juin, jour de la fête de la musique, comme d'habitude, le conseil municipal a invité les habitants du village à se retrouver autour du solide buffet et de la ronde des desserts confectionnés par les pâtissières et pâtissiers du village. Nous avons pu papoter ensemble et passer en revue les potins de l'hiver et des projets de l'été ; tout ceci en musique puisque le comité des fêtes et la Mairie vous offrent une animation musicale.

Nous enchaînons avec la saison d'été au plan d'eau qui débute le 1er juillet et se finit le 31 août prochain ainsi que les marchés d'été à partir du mercredi 10 juillet pour le 1er et jusqu'au 28 août pour le dernier.

Nous espérons que le soleil sera de la partie cette année, qu'il ne nous fera pas défaut comme l'année dernière !

Les surveillants de plage ont intégré le site le 1er juillet.

Le prix du parking ne change pas (3€ par véhicule) et les habitants de Tauriac sont exonérés du paiement de la place.

Le camping est prêt pour les nombreux camping-caristes qui séjourneront et profiterons du site et de la base de loisirs.

Audrey et Fred, au Bistrot du Lac, vous accueillent tous les jours midi et soir à partir du 1er juillet.

Une belle terrasse a été mise en place recouverte d'un immense chapiteau blanc qui vous protégera des éventuelles intempéries ou de la fraîcheur du soir.

Nous remercions l'équipe des agents municipaux (Thierry et Pierrot) pour leur travail sans relâche tout au long de l'année pour un village toujours propre et accueillant.

Toute l'équipe municipale et moi-même vous souhaitons un très bel été dans notre village de Tauriac et sur la plage de notre plan d'eau.

Mme Le Maire et son équipe municipale

Elections législatives

De nouvelles élections législatives se déroulent les dimanches 30 Juin et 07 Juillet prochains.

Résultats des élections européennes du 9 juin 2024

Nombre d'électeurs inscrits	327
Nombre d'abstentions	148
Nombre de votants	179
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	5
Nombre de suffrages exprimés	174

Nom de la liste	Liste conduite par	Voix
La France revient	Jordan BARDELLA	66
Ecologie au centre	Jean-Marc GOVERNATORI	1
Parti animaliste – Les animaux comptent, votre voix aussi	Hélène THOUY	2
L'Europe ça suffit	Florian PHILIPPOT	1
Espéranto langue commune	Laure PATAS D'ILLIERS	1
Réveiller l'Europe	Raphaël GLUCKSMAN	26
Europe Ecologie	Marie TOUSSAINT	5
Frexit, pour le pouvoir d'achat et pour la paix	François ASSELINEAU	1
Alliance rurale	Jean LASSALLE	17
La France fière	Marion MARECHAL	4
La droite pour faire entendre la voix de la France en Europe	François-Xavier BELLAMY	7
Gauche unie pour le monde du travail	Léon DEFFONTAINES	2
La France insoumise – Union populaire	Manon AUBRY	9
Besoin d'Europe	Valérie HAYER	31
Nous le peuple	Georges RENARD-KUZMANOVIC	1

<u>Les principaux travaux à venir</u> :

Réfection de voiries endommagées

Réfection d'une partie du château d'eau

Réfection de la digue au fond du plan d'eau

Remise aux normes de l'installation électrique d'un logement communal

Achat de vitrines d'affichage extérieur pour chaque quartier

Suite à la réunion publique en Avril dernier sur la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune a identifié au sein des différents quartiers, des référents de quartier. En cas d'évènements majeurs ou de crises le rôle du référent de quartier est d'assurer un relais rapide de l'information entre la mairie et les habitants de son quartier.
Dans le cadre d'une simulation du Plan Communal de Sauvegarde avant la fin de l'année, vous rencontrerez vos référents de quartier et aurez l'occasion d'échanger avec eux sur les consignes à suivre pour que la sécurité de notre population soit maintenue quel que soit le type d'évènement.

Les animations estivales

Au Bistrot du lac, **tous les samedis**, de 19h00 à 24h00, se dérouleront des animations de types musicaux et Karaoké

Le **jeudi 18 Juillet** au soir au plan d'eau, aura lieu un spectacle théâtral « La métamorphose du feu » mis en scène par l'association Arts Scènes et Cie.

Le **vendredi 19 Juilllet de 10h à 12h** au plan d'eau, la ludothèque du centre social et culturel de Biars mettra à disposition du public des jeux en plein air gratuits et ouverts à tous.

Les marchés d'été auront lieu **tous les mercredis de 18h à 22h30** à partir du **10 Juillet jusqu'au 28 Août**. Chaque marché sera animé d'une ambiance musicale :

- le 10 juillet : Fabien Guajardo

- le 17 juillet : Jelly Roll King

- le 24 juillet : Eden

- le 31 juillet : Les Robertson's

- le 7 août : Les Contres Temps

- le 14 août : Karaoké avec Angel

- le 21 août : The Fabulous Awkward Boys

- le 28 août : Liz Wild

Le bûcher de la St Jean qui n'a pu être allumé pour cause de mauvais temps, il brûlera lors d'une de ces soirées.

De nouvelles consignes en déchèterie

Tontes et feuilles : les alliées de votre jardin

Dans la nature, tout est question d'équilibre : rien ne se perd, tout se transforme. C'est précisément le cas pour les feuilles mortes et l'herbe tondue. On les appelle à tort les "déchets verts". Elles sont en fait de véritables "ressources vertes" essentielles à nos jardins et potagers ! Savez-vous comment les utiliser ?

Les végétaux représentent le plus gros flux apporté dans les déchèteries du territoire. Une bonne partie concerne des feuilles et tontes qui peuvent facilement être valorisées au jardin. Ces "ressources vertes" sont un maillon essentiel du cycle naturel et favorisent la biodiversité. Voici quelques astuces pour réutiliser tontes et feuilles en évitant les trajets contraignants et coûteux vers la déchèterie.

QUE FAIRE DE SES TONTES DE PELOUSE ?

Est-ce que vous rempliriez votre remorque d'eau pour la vider en déchèterie ? Non ? Pourtant, c'est ce qu'il se passe lorsque l'on apporte des tontes qui sont composées à 80 % d'eau ! Au lieu de les apporter à la déchèterie et de leur réserver un long parcours de traitement, gardons directement ces ressources au jardin !

Ne rien faire = bien faire !?
Ne pas ramasser l'herbe coupée est certainement la mesure la plus efficace. On appelle ça le mulching. Il permet de réutiliser directement la tonte coupée et de nourrir son sol sans travail supplémentaire : pas de ramassage, pas de transport vers la déchèterie…

Réduire sa surface à tondre pour diminuer le temps à y consacrer.
Tondre certaines parties utilisées du jardin et laisser en jachères fleuries celles qui le sont moins favorise la biodiversité et réduit le besoin de tondre. Il est aussi possible de tondre par alternance différentes parcelles de jardin pour les mêmes bénéfices.

Tondre moins souvent et plus haut
Cela aide la pelouse à mieux résister à la sécheresse et espace les sessions de tonte. Une hauteur de coupe à 10 cm est un bon compromis.

> Utiliser l'herbe coupée en paillage
Pour les adeptes du ramassage des tontes, il suffit d'en déposer une fine couche (5 cm) dans les jardinières et potagers, aux pieds des arbres et massifs. À renouveler régulièrement lorsque le paillage est consommé par le sol. Cela permet de maintenir l'humidité, protéger du froid ou de la chaleur, et de nourrir le sol. De plus, cette technique empêche aussi les herbes indésirables de s'épanouir. Pratique, non ?

QUE FAIRE DE SES FEUILLES MORTES

Ne rien faire = bien faire !?
Naturellement, les feuilles tombées sur un sol enherbé se dégraderont pendant l'hiver. La première tonte de printemps achèvera le processus.

Stocker les feuilles
Les feuilles mortes sont utiles toute l'année, notamment pour équilibrer son composteur (moitié de déchets humides de cuisine et moitié de déchets secs du jardin). Les stocker grâce à un silo « fait-maison » permet de les utiliser toute l'année. Une chute de grillage et trois piquets feront l'affaire pour réaliser ce piège à feuille.

Fabriquer un terreau simple et gratuit
Pour les feuilles que l'on doit ramasser (toitures, allées, terrasses…), il existe une solution simple : le tas au fond du jardin. En mélangeant avec les tontes fraiches ou autres petits végétaux verts, on obtient un super terreau en toute simplicité !

Utiliser les feuilles en paillage
Comme les tontes, les feuilles mortes peuvent également être utilisées en paillis. Disposées en couches épaisses au pied des plantations, elles empêcheront les indésirables de pousser, protègeront de la chaleur ou du froid et apporteront de la matière organique en se décomposant.

Nous espérons que ces astuces vous donneront des idées pour valoriser tontes et feuilles au jardin et profiter de ces ressources précieuses plutôt que de les apporter en déchèterie. En effet, le Syded a pris la décision de ne plus les accepter à partir de 2025. D'ici là, chacun aura l'occasion de tester ces différentes astuces pour un jardinage 0 déchet.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Fermé	7h00 – 13h00	Fermé	7h00 – 13h00	Fermé	7h00 – 13h00

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Fermé	7h00 – 13h00 du mardi au jeudi			Fermé	7h00 – 13h00

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
7h00 – 13h00	Fermé	7h00 – 13h00	Fermé	7h00 – 13h00	9h00 – 12h00

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
7h00 – 13h00	Fermé	7h00 – 13h00	Fermé	7h00 – 13h00	Fermé

DU LUNDI AU SAMEDI
7h00 – 15h00

DU LUNDI AU SAMEDI
7h00 – 13h00

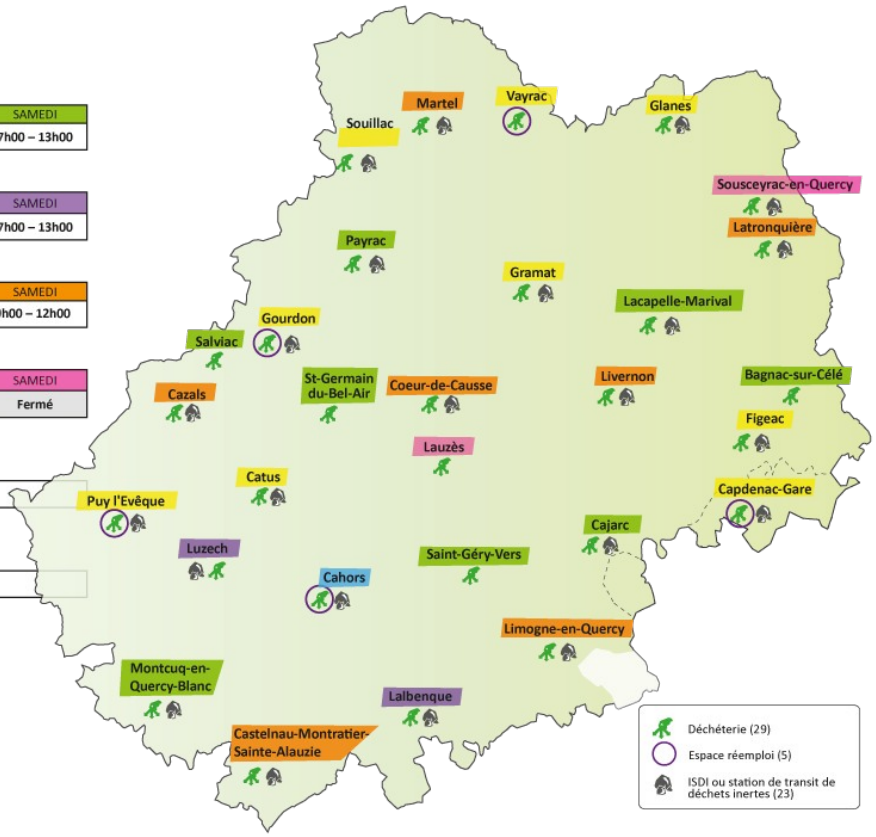

DES NOUVELLES DE L'ADRESSAGE

Vous trouverez ci-dessous les réponses à vos différentes questions posées lors de la réunion publique :

- Gardera t'on les panneaux des lieu-dits ?
Non, les panneaux des lieu-dits ne seront pas conservés ; ils seront retirés lors de l'installation des panneaux des nouvelles voies.

- Le lieu-dit sera-t-il conservé dans l'adresse ?
Non, le lieu-dit ne sera pas conservé pour ne pas générer de confusion. Toutefois, les noms des lieu-dits ont été repris dans la mesure du possible dans les libellés des voies.

- Les ponts satellite seront t'ils mis à jour en même temps que l'application de l'adressage ?
Oui, mais il peut y avoir un léger décalage

- Le changement de cartes grises est-il gratuit ?
Oui, la démarche doit être faîtes sur le site de la préfecture. La préfecture vous enverra des autocollants à poser sur votre carte grise. Un accompagnement est prévu pour réaliser ces démarches administratives. Nous vous communiquerons les informations ultérieurement.

- Est-il obligatoire de changer l'adresse sur la carte grise si on reste dans le même village ?
Oui, c'est obligatoire.

- Qui est en charge de la pose des plaques ?
Chaque habitant aura la responsabilité d'installer sa plaque contenant son numéro. Une consigne de pose vous sera fournie à la remise de la plaque. En cas de besoin ou de difficulté vous pourrez vous adresser à la mairie.

Le projet continue d'avancer. Les fournitures ont été commandées auprès du fournisseur (panneaux, plaques murales et poteaux). Pour des raisons de délai d'approvisionnement et de sécurité d'intervention, l'installation des panneaux débutera après la saison estivale soit à compter de fin Septembre. Celle-ci sera externalisée à un artisan local. Le montant du projet s'élève à 16 517€ HT dont 30% sont subventionnés par Cauvaldor.

Les permanences pour la remise de votre plaque et de la consigne d'installation vous seront communiquées ultérieurement. Aussi, les permanences d'accompagnement au changement d'adresse seront mises en place avec le soutien de Cauvaldor.
Nous vous remercions par avance pour votre implication dans ce projet.

Pharmacies de garde

Une nouvelle organisation des gardes est en place depuis fin Mai.
Les pharmacies assureront leur garde de 19h30 à 9h00 le lendemain comme suit :

Juillet		Août		Septembre	
01	Pharmacie de Puybrun	01	Pharmacie de Biars	01	Pharmacie de Bretenoux
02	Pharmacie de Puybrun	02	Pharmacie de Puybrun	02	Pharmacie de Bretenoux
03	Pharmacie de Sousceyrac	03	Pharmacie de Puybrun	03	Pharmacie de Bretenoux
04	Pharmacie de Biars	04	Pharmacie de Puybrun	04	Pharmacie de Sousceyrac
05	Pharmacie de Puybrun	05	Pharmacie de Bretenoux	05	Pharmacie de Biars
06	Pharmacie de Puybrun	06	Pharmacie de Puybrun	06	Pharmacie de Biars
07	Pharmacie de Puybrun	07	Pharmacie de Sousceyrac	07	Pharmacie de Biars
08	Pharmacie de Bretenoux	08	Pharmacie de Biars	08	Pharmacie de Biars
09	Pharmacie de Puybrun	09	Pharmacie de Biars	09	Pharmacie de Bretenoux
10	Pharmacie de Sousceyrac	10	Pharmacie de Biars	10	Pharmacie de Puybrun
11	Pharmacie de Biars	11	Pharmacie de Biars	11	Pharmacie de Sousceyrac
12	Pharmacie de Sousceyrac	12	Pharmacie de Bretenoux	12	Pharmacie de Biars
13	Pharmacie de Sousceyrac	13	Pharmacie de Puybrun	13	Pharmacie de Puybrun
14	Pharmacie de Sousceyrac	14	Pharmacie de Sousceyrac	14	Pharmacie de Puybrun
15	Pharmacie de Bretenoux	15	Pharmacie de Biars	15	Pharmacie de Puybrun
16	Pharmacie de Puybrun	16	Pharmacie de Sousceyrac	16	Pharmacie de Bretenoux
17	Pharmacie de Sousceyrac	17	Pharmacie de Sousceyrac	17	Pharmacie de Puybrun
18	Pharmacie de Biars	18	Pharmacie de Sousceyrac	18	Pharmacie de Sousceyrac
19	Pharmacie de Saint Céré	19	Pharmacie de Bretenoux	19	Pharmacie de Biars
20	Pharmacie de Saint Céré	20	Pharmacie de Puybrun	20	Pharmacie de Sousceyrac
21	Pharmacie de Saint Céré	21	Pharmacie de Sousceyrac	21	Pharmacie de Sousceyrac
22	Pharmacie de Saint Céré	22	Pharmacie de Biars	22	Pharmacie de Sousceyrac
23	Pharmacie de Saint Céré	23	Pharmacie de Saint Céré	23	Pharmacie de Bretenoux
24	Pharmacie de Saint Céré	24	Pharmacie de Saint Céré	24	Pharmacie de Puybrun
25	Pharmacie de Saint Céré	25	Pharmacie de Saint Céré	25	Pharmacie de Sousceyrac
26	Pharmacie de Bretenoux	26	Pharmacie de Saint Céré	26	Pharmacie de Biars
27	Pharmacie de Bretenoux	27	Pharmacie de Saint Céré	27	Pharmacie de Saint Céré
28	Pharmacie de Bretenoux	28	Pharmacie de Saint Céré	28	Pharmacie de Saint Céré
29	Pharmacie de Bretenoux	29	Pharmacie de Saint Céré	29	Pharmacie de Saint Céré
30	Pharmacie de Puybrun	30	Pharmacie de Bretenoux	30	Pharmacie de Saint Céré
31	Pharmacie de Sousceyrac	31	Pharmacie de Bretenoux		

Le brûlage, c'est interdit

Le brûlage des déchets issus de l'entretien des parcs et jardins, des ménages et des collectivités est interdit.

Cette interdiction concerne tous les déchets (tonte, taille, etc…) et s'applique en toute période.

En effet, faire un feu dans son jardin pour brûler ces déchets ménagers comporte de sérieux risques pour la santé du voisinage, ainsi que des troubles liés à l'odeur de la combustion.
La fumée issue du brûlage des déchets verts entraîne notamment la présence d'hydrocarbures (HAP) et de composés chimiques tels que les dioxines et les furanes, qui sont nocives lorsqu'elles sont inhalées.
Ces particules sont cancérigènes, sans compter qu'elles peuvent provoquer divers maux à court terme pendant l'inhalation, comme des maux de tête, des nausées ou encore une irritation des yeux et de la peau.
C'est pour toutes ces raisons que la loi interdit le brûlage des déchets verts dans son jardin, et le non-respect de cette disposition expose à des sanctions.

Bricolage et jardinage

(arrêté préfectoral du 02 Décembre 2009, article 10)

Nous vous rappelons que l'utilisation d'engins à moteur (tondeuse, débroussailleuse, bétonnière, …) n'est autorisée qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Les dimanches et jours fériés :
de 10h à 12h.

Le coin gastronomie

Tzatziki fraîcheur de la Paysanne Rit

Ingrédients pour 4 personnes :
- 1 concombre
- 2 yaourts grecs
- 1 tête d'aillet
- 1 bouquet d'aneth
- sel et poivre selon les goûts
- 1 filet d'huile d'olive

Recette :
- rincer et couper le concombre en petits cubes (2-3 mm environ)
- incorporer le concombre au yaourt et y ajouter l'aillet finement émincé puis bien mélanger
- saler et poivrer selon les goûts
- hacher l'aneth fraîche et l'ajouter à la préparation
- ajouter un filet d'huile d'olive
- laisser reposer 1 à 2h au frais avant de servir

Conseil gourmand : Servir avec des bâtonnets de légumes, du pain frais, …

Bonne dégustation !

ETAT CIVIL

Naissance

Le 10 Mars 2024, du petit Evan DOUILLY

Nous présentons toutes nos félicitations à ses heureux parents.

Mariage

Le 01 Juin 2024, de Jérôme BLANCHARD et Cindy BREST

Nous leurs présentons tous nos vœux de bonheur.

Décès

Le 22 Mars 2024, de M FREMOND Pierre, à l'âge de 77 ans
Le 05 Avril 2024, de Mme LHOTTE Arlette, à l'âge de 73 ans

Nous adressons nos sincères condoléances à leurs familles.

Pour recevoir le prochain numéro par mail envoyez vos noms et prénoms à : communication.tauriac@gmail.com

Imprimé par nos soins
Pensez au tri !
Ne pas jeter sur la voie publique